

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MAI 1913.

Projet de loi portant modification des limites séparatives des communes
de Melden et de Nukerke (Flandre orientale) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. BEHAGHEL.

MESSIEURS,

La Commission, s'en référant à l'exposé des motifs du projet de loi du
19 avril 1912, conclut, à l'unanimité des membres présents, à l'adoption
de ce projet.

Le Rapporteur,
Chev. BEHAGHEL.

Le Président,
Dr D'HAUWER.

(1) Projet de loi, n° 200.

(2) La Commission était composée de MM. D'HAUWER, *président*, BEHAGHEL, MAENHAUT,
RENS et THIENPONT.